



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 7 octobre 2021 à 20h à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2021

PRÉSENTS : M EVIN P. , M CAILLER R., Mme DURAND A., M GUILLOU V., Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M BOUCHEREAU F., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, M GAULTIER J-L, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B., Mme PASQUEREAU C.

EXCUSÉ : M DUGUÉ V.

Mme LAMBERT B. est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2021 a été approuvé.

DECLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lequel la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclarations reçues en mairie le 14 septembre 2021 :

- Lot 1 Zac du Souchais 529 m2
- Lot 4 Zac du Souchais 606 m2
- Lot 5 Zac du Souchais 864 m2
- Lot 6 Zac du Souchais 522 m2
- Lot 7 Zac du Souchais 454 m2
- Lot 24 Zac du Souchais 453 m2
- Lot 26 Zac du Souchais 428 m2
- Lot 31 Zac du Souchais 512 m2
- Lot 32 Zac du Souchais 429 m2
- Lot 33 Zac du Souchais 448 m2
- Lot 37 Zac du Souchais 587 m2
- Lot 40 Zac du Souchais 564 m2
- Lot 43 Zac du Souchais 403 m2
- Lot 44 Zac du Souchais 408 m2

Appartenant à SNC La Fleurancellerie (demandé par Maître PENARD à VALLET).
Parcelles situées en zone 1 AUb.

Déclaration reçue en mairie le 25 septembre 2021 :

- E 2545 29 rue du Vignoble 1 230 m2
- E 2546 29 rue du Vignoble 39 m2
- E 2547 29 rue du Vignoble 10 m2

Appartenant aux conjoints Fleurance (demandé par Maître PENARD à VALLET).
Parcelles situées en zone Ub.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ACHATS DE MATÉRIELS INFORMATIQUES

Monsieur le Maire explique le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique.

Le groupement de commande peut engendrer des économies d'échelles ainsi qu'une meilleure organisation du système de commandes.

Le marché aura une durée d'une année, renouvelable tacitement trois fois une année, soit un total de quatre années.

La Communauté de communes Sèvre et Loire se propose d'adopter le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, et être ainsi en charge de l'élaboration du dossier de consultation, de la consultation des entreprises, de la notification des marchés pour le compte de chaque commune adhérente à la convention, de la passation de certains avenants ainsi que la passation et la signature des marchés subséquents.

Le futur marché sera divisé en cinq lots et chaque membre du groupement est libre d'adhérer à un ou plusieurs lots.

Les montants minimums et maximums annuels de commandes en valeurs doivent être déterminés par lot.

Après discussion, les élus à l'unanimité, **DECIDE** :

-D'ADHÉRER au groupement de commande pour l'achat de matériels informatiques

-D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché d'achat de matériel informatique

-D'ADHÉRER aux lots suivants avec les montants minimums et maximums annuels de commandes correspondant :

Lots	Montant minimum annuel de commande en € HT	Montant maximum annuel de commande en €HT
Lot n° 1 : Ordinateurs	0	10 000
Lot n°3 : Petits matériels et périphériques	0	1 000

Lot n° 4 : Moniteurs et écrans TV	0	3 000
--------------------------------------	---	-------

-D'ACCEPTER que la Communauté de Communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, en application de l'article L2113-7 du code de la commande publique,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente,

-D'AUTORISER par avance Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, en tant que représentant du coordonnateur du groupement, à signer et notifier les marchés initiaux, à signer et notifier les marchés subséquents du lot n°1 qui seront passés successivement le long de la durée du marché et à signer et notifier les avenants ayant pour objet l'actualisation des bordereaux de prix conformément à la convention constitutive du groupement de commandes,

-DE NE PAS PROCÉDER au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commande désigné,

-DE DÉSIGNER ci-dessous le représentant titulaire et le représentant suppléant qui siègeront à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Pascal EVIN	Cédric CARETTE

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Considérant, le besoin d'un batteur – mélangeur au restaurant scolaire, il convient de procéder aux écritures si après :

Fonctionnement

Recettes

- Article 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité + 4 000

Dépenses

- Article 023 – Virement à la section d'investissement + 4 000

-

Investissement

Recettes

- Article 021 – Prélèvement + 4 000

Dépenses

- Article 2188 CAN 54 – Autres immobilisations corporelles + 4 000

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

INFORMATIONS DIVERSES

Accueil de la mairie

La commune a recruté une nouvelle personne à l'accueil de la mairie, il s'agit de Stéphanie MORNET -HERVOUET.

Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE)

Une réunion d'information sur le CRTE a eu lieu mardi 28 septembre à la salle polyvalente avec les différents maires de la CCSL, les directeurs généraux, les partenaires financiers et le secrétaire général de la préfecture.

Le CRTE est un outil de contractualisation pour 6 ans, ayant vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. Ce contrat sera signé le 22 octobre avec le ministre de l'écologie.

Bassin Guigneraie

Un bassin va être réalisé au mois d'octobre au niveau du futur lotissement. Sa capacité a été doublée par rapport au besoin du futur lotissement.

PLUI

Une restitution de l'avancée du PLUI a eu lieu mercredi 6 octobre pour les élus. Une réunion publique a lieu le 13 octobre à la Boissière du Doré pour évoquer le bilan réalisé sur les différentes communes de la CCSL : le foncier, le développement économique, la moyenne d'âge, ...

Cette réunion pourra également être suivie en visio.

Contrat en Énergie Partagé

Le SYDELA propose d'accompagner les communes qui le souhaitent sur les projets neufs et de rénovation, la négociation ou la mise en place de contrat d'exploitation, la renégociation de puissances souscrites, ...

L'adhésion serait de 0.80€ par habitant et par an. Une convention serait établie pour trois ans renouvelables tacitement avec la communauté de communes et les communes membres.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Cérémonie du 11 Novembre

La Commémoration de l'Armistice de la 1^{er} Guerre Mondiale 1914/1918 aura lieu le jeudi 11 novembre à 9h au monument aux morts de La Regrippière.

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Suite à l'annonce parue sur le site internet et les réseaux sociaux, plusieurs personnes sont intéressées pour monter le projet de MAM. Une réunion va être organisée en novembre avec ces personnes, le relais d'assistantes maternelles et la CAF.

Belles rencontres

Une quarantaine de personnes se sont inscrites. Elles seront réparties en deux groupes.

Groupe de Prévention Suicide

L'assemblée générale aura lieu le 15 octobre à 20h à Vallet salle Emile Gaborit.

Marché de Noël

Il aura lieu le 27 novembre à partir de 10h à la salle polyvalente. Michaël BAUDRY animera cette journée.

Journée nettoyage d'automne

La journée nettoyage d'automne organisé par le Conseil Municipal d'enfants, a réuni une trentaine de Regrippiérois de tous âges le samedi 18 septembre afin de ramasser les déchets sauvages sur notre commune. Les participants ont arpenté les rues et villages de la commune. Au total, ce sont plus de **23 Kg de déchets** divers qui ont été collectés, parmi lesquels beaucoup de canettes métalliques, de bouteilles en verres, de paquets de cigarettes, d'emballages divers, de masques...Trois zones de décharges sauvages ont aussi été repérées et signalées.

Concours d'épouvantail

Le concours a été organisé par le Conseil Municipal des Enfants (CME). Quatre épouvantails ont été réalisés. Ils ont été exposés devant la médiathèque.

Terrain multisport

Un arrêté municipal a été pris afin d'en limiter l'accès, ces terrains sont réservés en priorité aux activités scolaires et périscolaires du lundi au vendredi de 9h à 18h30. La circulation des deux roues est interdite. Un panneau a été mis en place pour informer les utilisateurs.

Protocole en cas de non utilisation des locaux de la périscolaire

Un protocole a été mis en place au cas où le bâtiment de la périscolaire ne serait pas utilisable en raison de grand froid ou inondation.

Lors d'annonce d'un jour de froid, l'accueil de la périscolaire s'effectuera au restaurant scolaire pour la matinée.

En cas d'annonce de plusieurs jours de froid ou d'infiltration d'eau, l'accueil s'effectuera dans les salles du prieuré et St François.

Hors procédure COVID et avec la possibilité de regrouper les deux écoles, la salle de convivialité sera privilégiée.

Il faudra prévenir les utilisateurs de chaque salle, les transports scolaires et les taxis.

Lieu d'accueil enfant parent (LAEP)

Ce projet rentre dans le cadre de la commission Enfance et Parentalité de la CCSL. C'est une des actions prioritaires de la CTG (Convention Territoriale Globale).

Il existe déjà un LAEP à St Julien de Concelles depuis 2016 au sein du centre socio culturel. Pour permettre l'équité, la CCSL propose d'ouvrir ce même genre de lieu sur la partie Sèvre du territoire.

Chaque commune doit dire si elle souhaite s'intégrer au groupe de travail pour développer un LAEP. C'est un espace ludique et d'échanges ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent.

La commission souhaite continuer la réflexion et porter le projet. Cédric CARETTE sera l'élu référent.

Cross solidaire

L'école Clément Pellerin organise un cross le 20 octobre en partenariat avec l'association ELA.

Travaux voirie

Différents travaux ont été réalisés sur la commune : création d'un mur le long de la salle de sport, mise en place de chicanes route de la Tranchais, mise en place d'éco pâturage sur les bassins d'orage situés aux Corbetières, création de trottoirs rue du vignoble, mise en place de caniveaux rue des Corbetières.

Les travaux restants pour cette année sont l'installation de jeux derrière la salle polyvalente et de chicanes rues de l'école et du Stade.

Après consultation du conseil municipal, la piste cyclable restera en continu derrière les chicanes qui seront installés rues de l'école et du Stade. Les véhicules devront faire attention aux vélos lors du dépassement de la chicane.

Deux propositions d'installation des jeux ont été proposées aux élus. Ils ont retenu celle où la balançoire sera sur l'espace cimenté et les autres disposés sur la pelouse.

Horaires café restaurant

Le café restaurant le St Jo a le droit d'ouvrir jusqu'à une heure du matin.

Changement de date du conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 novembre à 20h à la mairie.